

Représentants syndicaux présents

FSU : Benoit Klein - Thierry Oster - Christine Ruiz (2 votants)

FO : Cyrille Borde – Pierre Pino (1 votant)

SGEN : Etienne Roze – Danièle Grosheny – Françoise Cornat (2 votants)

FERC-SUP-CGT : Martine Salm – Frédérique Bey (1 votant)

UNSA (4 votants) :

SNPTES : Florence Bouchet – Lionel Vernex-Loset – Alain Le Drezen – Annick Thimon

AI - Sup Recherche : Xavier Roux - Danièle Fristot - Sandra Query

Présents pour l'administration : Pierre Mutzenhardt (Pdt), Christine Roizard (VP RH), Jean-François Molter (DGS), François Noël (DRH), Julien Barthe (SG), Jean-Michel Vahl (Directeur de la DN), Isabelle Arnould (DRH pour le point 5)

Secrétaire : Maxime Pitasi coaché par Viviane Alaimé

OJ CT 10 SEPTEMBRE 2015 :

Point 1 : Désignation d'un secrétaire adjoint de séance

Point 2 : Approbation des PV des CT des 26/02, 02/04 et ~~21/05/ et 29/06/2015 (avis sous réserve)~~ (avis)

Point 3 : Examen des modifications des statuts de l'IUT Nancy-Charlemagne (avis)

Point 4 : Examen des modifications des statuts de l'IUT de Thionville-Yutz (avis)

~~Point 4 : Examen des modifications des statuts de l'IUT Nancy-Brabois (avis sous réserve)~~

~~Point 5 : Examen des modifications des statuts de l'IUT de Longwy (avis sous réserve)~~

Point 5 : Campagne d'emplois des enseignants du second degré. Publication des postes à pourvoir (rentrée 2016) (avis)

~~Point 6 : Régime spécifique d'intéressement reconnaissant certaines responsabilités d'administration et de gestion (avis)~~

~~Point 7 : Modification du règlement de gestion du temps de travail des personnels BIATSS (avis)~~

Point 6 : Présentation pour le projet de réorganisation de la DN (information)

Point 7 : Suivi des propositions et avis du CT du 29 juin 2015 (information)

Point 8 : Questions diverses

Informations du président et communiqués CGT FO FSU:

- **Mme Alaimé** qui assurait le secrétariat du CT a pris d'autres fonctions dans l'établissement. Le DGS et le président saluent son dévouement. Elle est remplacée par Maxime Pitasi.
- La CPU a rencontré fin août le nouveau secrétaire d'Etat à l'ESR, **Thierry Mandon** : le budget reste tendu, les présidents d'université estiment qu'il manque entre 200 et 300 millions d'€ liés aux simples augmentations mécaniques, et que l'arrivée de 50 000 étudiants supplémentaires dans les universités françaises laisse prévoir que 450 à 500 millions d'€ seront manquants dans le budget. En Lorraine, le nombre d'étudiants devrait atteindre 55 à 56 000 cette année avec une prévision de budget calquée sur celui de l'année dernière, la situation reste donc très préoccupante.
- Une autre question fait débat nationalement, celle de la **sélection en master** qui se règle en ce moment dans les tribunaux. Il s'agit d'un problème politique que M. Mandon pense pouvoir régler d'ici décembre (par décret, dans un souci de simplification)
- Le président fera envoyer aux membres des conseils de l'UL le **rapport StraNES** (stratégie nationale de l'enseignement supérieur) que Sophie Béjean et Bertrand Monthubert ont rendu en septembre au Président de la République.
- Le président se félicite du bon déroulement de la journée **d'accueil des nouveaux entrants** à l'UL qui a eu lieu sur le Campus Lettres de Nancy le 3 septembre.
 - » Nous indiquons avoir fait le constat qu'il est difficile pour les organisations syndicales d'avoir une écoute de la part des personnels dans les conditions de déroulement de cette journée (les OS sont invitées à tenir des stands de 13h à 15h). Nous proposons que les modalités en cours, par exemple, à la Délégation Régionale du CNRS soient adoptées à l'UL : un créneau d'environ 1 heure pourrait être donné aux organisations syndicales dans la matinée dans l'amphi (après les présentations des différents VP), et les documents de présentation des syndicats seraient systématiquement distribués aux nouveaux collègues.

- » Le président reconnaît que le même problème se pose pour les personnels qui tiennent les stands « directions » : peu de passage, et que c'est sans doute le moment (expérience des deux dernières années) de réenvisager le dispositif.
- Sur la question de l'**accueil de réfugiés**, le président indique qu'un dispositif est déjà en cours pour entourer certains étudiants syriens déjà dans l'établissement, notamment via l'aide sociale « étudiants ». Il faut leur dire qu'ils sont bienvenus mais il faut également les aider à vivre de façon autonome. La question n'est pas nouvelle mais un nouveau partenariat doit se mettre en place avec Matignon, dans lequel les VP étudiant et CEVU seront impliqués.

Nous lisons le communiqué ci-après (CGT / FSU) :

L'asile est un droit !

M. Le Président

Un appel unitaire (signé entre autres par la CGT et la FSU) a été publié qui s'intitule « L'Asile est un droit » : ce communiqué exige du gouvernement (français) qu'il appuie sans équivoque un accueil de réfugiés dans tous les pays de l'Union européenne, lui demande de prendre toute sa part, ici en France, de cet accueil, et donc d'accroître considérablement les moyens mis en œuvre pour ce faire.

la CPU a également publié un communiqué qui s'intitule : « Les institutions universitaires françaises s'engagent pour l'accueil des réfugiés » : on peut y lire : Solidaires des populations opprimées, acteurs majeurs des territoires et de l'intégration sociale des populations qui y résident, les présidents d'université et les responsables des Crous s'engagent à aider les populations réfugiées à ré-ouvrir le champ des possibles, suit dans ce communiqué de la CPU la description d'un certain nombre d'actions que les universités sont appelées à mettre en œuvre.

On a pu lire sur expression libre que le collegium INP avait décidé à l'unanimité d'ouvrir les portes de ses formations aux étudiants réfugiés. D'autres initiatives ont été décrites, diverses actions, isolées ou collectives, institutionnelles ou non, voient le jour en Lorraine.

Que compte faire l'établissement ? Comment allez-vous, M. Le Président, d'un point de vue institutionnel, mettre en œuvre les préconisations de la CPU ? Prévoyez-vous d'organiser, de faciliter les actions que les personnels universitaires sont prêts à mettre en œuvre, avez-vous décidé d'y mettre les moyens qu'il faut (et quels moyens ?) Pourrons-nous travailler ensemble pour apporter l'aide et l'assistance nécessaire pour que ces réfugiés soient accueillis dans des conditions respectueuses de leur dignité.

Il est fort probable que les réfugiés non diplômés et non étudiants soient nettement plus nombreux que les réfugiés étudiants. L'Université se doit au nom des droits universels humains, de leur apporter secours À TOUTES ET À TOUS sans distinction aucune, par exemple en les logeant ou en les nourrissant. Nous avons sûrement à Nancy, à Metz et ailleurs en Lorraine des locaux pouvant servir de lieux d'hébergement de secours.

- » M. Mutzenhardt indique que la communication est très importante sur le sujet (*ce n'était pas réellement l'objet de notre intervention*) et que tous les services de scolarité sont en train de regarder ce qu'ils peuvent faire. Il prévoit bien sûr de soutenir les actions des personnels et précise que des discussions sont en cours à la CPU sur ce qui peut être fait de manière directe par les universités (quant aux droits d'inscription par exemple). L'action doit être coordonnée et ce n'est pas facile (il faut le faire avec les maires, le rectorat, le tissu associatif, le CROUS, avec ce qui se fait déjà pour les étudiants français en difficultés – qu'il ne faut pas oublier ...). Il précise qu'il faut effectivement sortir de la problématique « accueil étudiant » : par exemple un maître de conférences syrien vient de rejoindre l'établissement. Le principal problème est aujourd'hui un problème de coordination. Le débat va également être ouvert au prochain CA.

- Nous demandons à lire un **second communiqué** (CGT/FO/FSU) :

Monsieur le Président, Madame, Messieurs,

Nous sommes au début d'une nouvelle année universitaire, qui risque, encore une fois, d'être marquée par des réorganisations et par la perte d'acquis sociaux.

La réforme territoriale est en cours. Elle ne va pas toucher directement notre université, pour l'instant. Nous avons connu les affres de la fusion et de ses conséquences sur nos conditions de travail. Nous sommes tous conscients que cette nouvelle réforme affectera, à terme, le monde universitaire de la future grande région.

La RIFSEEP est à l'étude et devrait être mise en place en deux mois, pour un paiement en janvier pour les agents du corps de l'AENES. Nous allons donc, encore une fois, subir une transformation de notre régime indemnitaire qui ne va bien entendu pas dans le bon sens puisqu'elle détricote le statut des fonctionnaires et augmente les inégalités.

Dans notre établissement :

- un régime spécifique d'intéressement reconnaissant certaines responsabilités d'administration et de gestion de l'établissement est à l'étude, et ce à la demande des agents concernés. Faut-il que les autres personnels en fassent de même. Auront-ils droit à la même écoute ?
- le règlement de gestion du temps de travail qui a été acté il y a trois ans risque de devenir plus contraignant pour les agents.
- les contractuels se retrouvent de plus en plus dans la précarité et leurs conditions d'accès au CDI sont resserrées par notre établissement. Comment des agents qui sont présents depuis 5 ans, peuvent-ils, dans leur dernière année et donc juste avant le passage en CDI, devenir des agents indésirables ?

Le dialogue social, comme nous l'avons déjà signalé lors d'un précédent CT, selon l'OIT, « joue un rôle essentiel pour atteindre l'objectif de cette institution qui est de promouvoir l'accès des hommes et des femmes à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'égalité, de sécurité et de dignité. Il inclut toutes les formes de négociations, de consultations et d'échanges d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sur des sujets d'intérêt commun. ».

A l'université de Lorraine, pour notre part, nous ne retrouvons pas ces caractéristiques : nous avons droit à un dialogue unilatéral sans possibilité de négociations.

Les agents, les étudiants, les missions de service public ne sont plus au cœur du débat. Les contraintes budgétaires et financières sont devenues les préoccupations uniques qui gouvernent notre organisation.

Les conditions de travail se dégradent, les risques psycho-sociaux augmentent, les dossiers personnels d'agents en souffrance se multiplient et rien, dans les faits, ne changent.

- Le président affirme son désaccord sur ces propos en particulier sur l'affirmation que rien ne change. Il voudrait revenir sur un élément en particulier : **le régime indemnitaire**. Il rappelle que les syndicats ont souhaité et obtenu une reconnaissance pour les assistants de prévention par exemple, obtenu également l'engagement de l'établissement de travailler sur l'augmentation du régime indemnitaire des BIATSS malgré une enveloppe contrainte. Il rappelle en particulier que l'UL a aligné le régime indemnitaire des contractuels sur celui des titulaires (ce qui ne se fait quasiment nulle part ailleurs) et que les revalorisations faites depuis deux ans pour toutes les catégories ont été un choix politique de l'établissement (compenser les faiblesses de l'état qui n'augmente pas le point d'indice), qui a coûté environ 3,5 millions d'€ à l'UL.
- Il reconnaît pourtant qu'on a à l'UL une vraie préoccupation quant aux **conditions de travail**, mais rappelle qu'un chantier est en cours avec le CHSCT sur ce sujet et que c'est le lot de tous les établissements qui sont dans des problématiques de fusion.
- Il revient également sur un des points retirés de l'ordre du jour de ce CT : **Régime spécifique d'intéressement reconnaissant certaines responsabilités d'administration et de gestion**, et souhaite entendre les OS sur ce point, car toutes en ont refusé le principe en groupe de travail début septembre. Il tient pourtant absolument à la mise en place d'un système qui reconnaisse un certain nombre de fonctions (responsabilités administratives et de gestion) aux BIATSS directeurs et sous-directeurs, responsables administratifs de laboratoires, de composantes, secrétaires généraux ... qui aujourd'hui ne bénéficient d'aucune gratification spécifique alors qu'une si forte pression au travail s'exerce sur eux. Il ne comprend pas qu'on puisse être contre. Il fait le parallèle avec les PCA qui sont votées chaque année pour gratifier les fonctions en responsabilité côté enseignants-chercheurs.
- L'UNSA et le SNPTES précisent être favorables à une gratification et à une reconnaissance de certaines fonctions mais la manière dont le projet est amené par l'UL et les montants proposés (prime supplémentaire de 150 à 1200 € brut par mois selon les fonctions) ne leur conviennent pas. Les élus regrettent que le président ait refusé d'augmenter les primes des B et des C sous prétexte d'austérité budgétaire alors qu'il trouve ici 450 000 € pour mettre en place cette nouvelle prime. Ils s'étonnent qu'on souhaite mettre ce volet en place avant la RIFSEEP alors qu'elle pourra le prévoir.

- Le SGEN, dans le même ordre d'idée, se dit favorable à ce genre de prime mais dénonce le symbole : le fait que ce soit un des premiers bénéficiaires de cette prime (le DGS) qui la défende devant les représentants du personnel semble plus que bizarre.
- *Pour vos élus CGT et FO, la solution est le maintien du statut national des personnels (basé sur la qualification) et qui passe par l'amélioration des grilles de salaires, du déroulement de carrière et la fin du gel du point d'indice. Nous revendiquons la suppression des rémunérations et primes au « mérite » ou à « l'excellence », y compris les PCA – auxquelles nous nous sommes toujours opposés. Ce type de projet vise à l'éclatement du statut de fonctionnaire, à la fin de l'égalité de traitement. Nous rappelons que tous les personnels de l'établissement (C, B et A) subissent une très forte pression au travail et ont les mêmes responsabilités (celles d'assurer les missions de service public qui sont celles de l'Université) et qu'il est urgent de revaloriser les plus bas salaires et non de remercier les « chefs ».*

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance

Florence Bouchet

Point 2 : Approbation des PV des CT 26 février et 2 avril 2015 (avis)

Ces PV sont adoptés à l'unanimité (avec une demande de correction du SGEN sur le 2e).

Point 3 : Examen des modifications des statuts de l'IUT Nancy-Charlemagne (avis)

Point 4 : Examen des modifications des statuts de l'IUT de Thionville-Yutz (avis)

Julien Barthe (SG) présente les points 3 et 4, assez similaires. Il s'agit essentiellement de mises à jour réglementaires liées à la création de l'Université de Lorraine et à la loi de juillet 2013.

Pour chacun des deux points :

POUR : 6 UNSA SNPTES SGEN

ABSTENTION : 4 CGT FO FSU

Nous saluons l'effort fait par le Collégium Technologie qui a souhaité qu'une trame harmonisée soit suivie dans la rédaction des nouveaux statuts de ses IUT (ce que nous demandions, jusqu'ici sans succès, pour tous les RI et textes de statuts que nous avons eus à étudier depuis 3 ans). A saluer également la transmission par le SG aux organisations syndicales des informations chiffrées (nombre d'étudiants, d'enseignants-chercheurs, de BIATSS ...) qui nous permettent enfin d'apprécier au plus juste la portée de certains éléments de ces statuts

Point 5 : Campagne d'emplois des enseignants du second degré. Publication des postes à pourvoir (rentrée 2016) (avis)

Mme Roizard présente le document : la campagne d'emplois du second degré est liée à la campagne globale mais le calendrier est anticipé par rapport aux BIATSS et au EC. Il y a 36 lignes et 16 postes proposés à publication (il s'agit des demandes des composantes).

- Nous nous interrogeons sur les raisons des non publications (53% des postes sont en colonne « non publication »)
 - » Mme Roizard indique qu'il s'agit principalement de postes à l'ESPE, qui a fait ce choix essentiellement parce que ces supports sont utilisés pour des enseignants en CDI
 - » M. Mutzenhardt rappelle qu'il n'y a pas de nouveau gel de poste cette année mais que ceux décidés les années précédentes le sont toujours. Il ajoute que certaines non publications peuvent aussi correspondre à des transformations (de type PRAG => MCF par exemple)
- Nous interrogeons sur la mention « concours » : à quoi cela correspond lorsqu'on a affaire comme ici à des professeurs agrégés ?
 - » M. Noël précise que c'est le vocabulaire utilisé : les postes publiés sont des postes à profil, les nominations se font après entretiens et classement de titulaires de l'Education Nationale et cela s'appelle "concours".

POUR : 10

Point 6 : Présentation pour le projet de réorganisation de la DN (information)

M. Molter rappelle que la Direction du numérique a été mise en place il y a 3 ans et compte aujourd'hui environ 200 agents. Il y a quelques mois, le sous-directeur aux usages du numérique (audiovisuel, web, services numériques ...) a demandé à être relevé de ses fonctions, mettant à jour une situation très difficile. Il a fallu alors réfléchir à une nouvelle organisation pour la Direction complète. M. Molter remercie M. J.-M Vahl d'avoir pris en charge cette sous direction en plus de sa charge habituelle, sous direction qu'il codirige actuellement avec l'ensemble des sous directeurs de la DN.

M. J.-M. Vahl présente le projet de la réorganisation de la DN (ppt). La version papier est transmise aux syndicats. Nous la tenons à votre disposition.

Des élus demandent comment se passe le processus de rattachement des informaticiens à la DN. Est-il achevé ?

- » Le DGS précise que pour certaines composantes, des contrats d'intégration sont encore en cours de signature (MIM SCIFA ESM DEA à Metz - IUT Thionville Longwy, IUT Metz et Brabois...), que c'est un travail quasi quotidien, qui avance raisonnablement, les réticences tombant les unes après les autres : beaucoup de composante souhaitent aujourd'hui que leurs personnels informaticiens rejoignent la DN. Les directeurs se déchargent ainsi de la responsabilité de personnels, les services rendus par la Direction s'améliorent et l'évolution des métiers du numérique incite à ces intégrations.

Nous demandons comment les personnels ont été consultés et impliqués dans ce projet, cette décision, de réorganisation et quand le CHSCT va-t-il être consulté.

- » Le DGS indique que la direction de l'UL attend le retour du Ministère sur la consultation du CHSCT : doit-elle être « pour avis » ou « pour information » ? Le point sera de toute manière à l'OJ du CHSCT d'octobre.
- » M. J.-M Vahl explique que le travail a été réparti entre sous-directeurs, chacun ayant réfléchi à un modèle de réorganisation. Les projets ont été présentés dès avril à la sous-direction du numérique, plus tard pour les autres mais tous les personnels ont été réunis plusieurs fois. La version finale a été présentée aux personnels mardi 8 septembre.

Un élu constate qu'un élément nouveau apparaît dans les missions de la DN, il s'agit du « soutien à la recherche ». Qu'en est-il exactement ?

- » M. J.-M Vahl et P. Mutzenhardt rappellent que depuis deux ans les VP Numérique et Recherche ont mené une consultation de tous les laboratoires pour connaître leurs besoins (projet NumiLab). Cela aboutit donc aujourd'hui à une offre particulière à destination de la recherche en matière d'hébergements, de développement d'applications, de base de données ...

Nous demandons si la réponse du ministère sur la consultation pourra être apportée avant le 14 septembre, date de sa mise en place.

- » Le DGS nous répond que la réponse sera connue pour cette date, et que si le CHSCT doit être consulté en amont, la réorganisation sera repoussée après la consultation du mois d'octobre.

Point 8 : Questions diverses

QUESTIONS FERC-SUP-CGT – FO - FSU

MOUVEMENT INTERNE : Pourrions-nous avoir un bilan du mouvement interne par corps et par grade, le nombre de demandes pour les contractuels, le nombre total de demandes de mouvement, le nombre de demandes satisfaites, les raisons des refus ? Qu'advient-il des refus ? Dans quelle mesure un directeur de composante est-il autorisé à bloquer la mutation interne d'un agent à qui il a donné initialement un avis très favorable et alors que la composante d'accueil a accepté la candidature de ce dernier ? Cette attitude ne remet-elle pas en question les règles du mouvement interne mis en place par l'UL ?

F. Noël, DRH, promet une communication à venir plus complète sur le bilan du mouvement interne de cette année. Il indique cependant que 48 demandes de participation ont été enregistrées pour les personnels BIATSS. Aujourd'hui, 38 mutations internes ont été prononcées. Et certaines pourraient encore être signées en septembre.

Il confirme que des difficultés surgissent régulièrement au moment du départ effectif des personnels :

- Sur la mise en place des calendriers de tuilage, les conditions que les directeurs de composante veulent parfois imposer peuvent remettre le mouvement en question.
- Sur les échanges de supports budgétaires, que les directeurs ne valident pas forcément.

ENQUÊTES ADMINISTRATIVES : Il semble que des enquêtes administratives aient lieu dans différents services de l'université. Pourrions-nous avoir des précisions sur la procédure de mise en place de ces enquêtes ? Qu'est-ce qui les déclenche ? Pourrions-nous être informés régulièrement des enquêtes en cours ? Pourquoi le CHSCT n'est-il pas systématiquement informé et/ou consulté, en particulier lorsque apparaissent pendant ces enquêtes des témoignages de souffrance ? Les agents entendus dans le cadre de ces enquêtes sont-ils informés de leur droit à la présence d'un représentant du personnel ? - Lorsqu'un agent est victime d'une sanction (mouvement interne imposé ou autre), son dossier ne doit-il pas être étudié en CPE ou en CCPANT ? Est-il possible que des arrangements officieux soient proposés aux agents ? Les problèmes soulevés sont-ils versés au dossier des agents ?

P. Mutzenhardt indique que c'est lui qui les déclenche, en demandant à deux ou trois personnes selon le type d'enquêtes (dont souvent Mme Schumpf, mais pas toujours, et avec équilibre homme/femme), de l'éclairer sur des décisions à prendre quant à des faits, avérés ou non. Il ne tient pas à informer les représentants du personnel des enquêtes en cours, sauf lorsque des témoignages de souffrance apparaissent. Il peut être question dans ces enquêtes de suspicion de détournement de fonds, de viols, de choses graves, diverses et variées, qui peuvent parfois entraîner une enquête pénale mais qui peuvent aussi relever de la diffamation.

Certaines de ces enquêtes se croisent, naturellement, avec des enquêtes CHSCT demandées par les OS.

M. Noël rappelle par ailleurs qu'une enquête administrative est assimilée à une enquête de l'Inspection Générale, qui ne prévoit pas le droit de se faire assister. L'agent peut demander à se faire accompagner mais l'administration peut le lui refuser.

Il précise que si une telle enquête aboutit à une sanction pour un personnel, elle est forcément inscrite à son dossier. En particulier, lorsqu'on déplace un personnel, on est sur une « mutation d'office ». L'agent doit être informé, peut se faire assister d'un représentant du personnel et son dossier passe par la CPE ou la CCPANT s'il est contractuel.

Mais il indique qu'il existe aussi une autre procédure, appelée « mutation dans l'intérêt du service ». Elle est mobilisée lorsqu'on est dans l'impossibilité de maintenir un agent sur son poste, on n'a rien à lui reprocher, mais par exemple, le service est restructuré ; la décision doit être motivée et ne nécessite pas de passage devant les CPE ou CCPANT. Cette mutation est souvent validée par le juge.

M. Noël précise qu'il n'a jamais nommé ou muté un agent sans raison, sans motivation mais concède qu'il doit gérer des dossiers de ce type particulièrement complexes tout au long de l'année.

CONTRACTUELS : les fins de contrats et les non-renouvellements sont-ils soumis à la CCPANT ? Les prises de congé ? les CET ? Si l'ensemble est supérieur au préavis, comment cela s'organise-t-il ? - Les ruptures de contrats ne devraient-elles pas être soumises à la CCPANT ?

Les non-renouvellements, les congés ne sont pas de la compétence des CPE et CCPANT. Il manque ici une réponse sur le paiement des congés et/ou du CET si ceux-ci sont supérieurs à la période de préavis. Nous reposerons donc la question.

LES LOGEMENTS DE FONCTION : La mise en place des nouvelles directives a été plusieurs fois repoussée. Qu'en est-il à la date de ce jour ?

M. Noël indique que la nouvelle réglementation est entrée en vigueur le 1er septembre 2015. Il y aurait, pour l'UL, 43 nécessités de services (encore à confirmer par le Ministère). Les agents seront réunis pour qu'on les informe des changements de loyers et d'organisation (une grille tarifaire va être mise en place). Une grille tarifaire est mise en place. Ce dossier devrait, enfin être clôturé et les agents connaître précisément toutes les conditions pratiques liées à cette réglementation et à son application à l'UL.

DISTRIBUTEUR DE BOISSONS : Il nous avait été signalé qu'une étude était en cours concernant les distributeurs de boissons. Pourrions-nous savoir si elle a été réalisée ? et si oui quelles sont les conséquences pour les personnels ? Que deviennent les bénéficiaires qui en découlent ?

Le président s'étonne que nous nous interroguions sur ce point qui ne fait pas partie de nos attributions directes. Nous expliquons que ces distributeurs, pourtant, dégagent des sommes importantes et des bénéfices dont nous ne connaissons pas à l'heure actuelle la répartition. Ces machines sont alimentées par les personnels et les étudiants, et il nous semble légitime d'avoir des informations sur le sujet. Le président indique qu'un travail important a été fait sur cette question par le CVU (voir les CR des réunions de ce conseil). Un groupe de travail a été constitué en 2014, qui a identifié 250 distributeurs et une grande hétérogénéité des contrats. Un marché transversal, attribué au CROUS devrait aboutir en septembre 2015. 10% des bénéfices iront à l'UL (via la contribution universelle), 35% pour la vie universitaire, 55% à la composante où est implanté le distributeur.

Le CROUS a également travaillé sur la qualité, la diversité de l'offre, le respect de l'hygiène et de la sécurité, respectant ainsi les obligations.

REORGANISATION IUT BRABOIS : L'IUT Nancy-Brabois a modifié l'organisation et le fonctionnement de certains de ses services administratifs (open-space, mutations internes...) ce qui a forcément un impact sur les conditions de travail des personnels. L'administration n'aurait-elle pas du soumettre au préalable ce projet pour avis au CT et au CHSCT ?

P. Mutzenhardt confirme être au courant d'un nouveau projet de gouvernance au sein de l'IUT de Brabois, mais qui n'a encore pas fait l'objet d'une discussion avec ses services. En fonction de la « profondeur » de cette réorganisation, il y aura (ou pas) passages en CHSCT et CT.

Questions SGEN :

- Où en est la procédure de répartition individuelle des agents dans un pôle ou dans un collégium ? Est-ce que les agents sont consultés et comment ?

La fiche de poste doit éclairer sur l'affectation. Une composante de formation fait partie d'un collégium et un laboratoire d'un pôle. Pour les agents qui étaient sur deux structures il y a eu négociation. La DRH a écrit aux agents dont le support a changé. Les arrêtés sont en cours d'écriture.

Est-ce que les composantes ont reçu des informations (et, le cas échéant, lesquelles ?) sur les heures supplémentaires de leurs agents et leurs récupérations qui fassent que certaines envisagent de changer leur manière de les gérer ?

Aucune nouvelle consigne n'a été donnée sur ce point.

La discussion qui a eu lieu lors du précédent groupe de travail sur un nouveau règlement de gestion du temps de travail n'a pas été communiquée aux instances.

Le règlement de gestion en cours est appliqué.

Questions UNSA :

- Quel est le positionnement politique de l'UL concernant l'application de la RIFSEEP aux personnels de l'AENES en janvier 2016 ? Se fera-t-elle de façon transitoire à minima, en attendant les décrets d'applications notamment des ITRF ?

Voir la réponse en introduction suite à la lecture de notre propos liminaire.

- Campagne d'emplois 2016 : Qu'en est-il des emplois sans concours de l'AENES cette année? Que sont devenus les 3 candidats de l'an dernier ?

3 collègues voulaient faire un concours mais le rectorat ne l'a pas ouvert. L'UL a donc reconduit les contrats de ces agents. Cependant, leur situation devraient faire partie des dérogations au concours accordées dans le cadre du corps des ITRF dont l'appel aura lieu cette semaine.

- Est-ce que le suivi des personnels à Surveillance Médicale Renforcée (visite annuelle obligatoire dans le cadre de la médecine du travail) est bien réalisé ?

Il y a effectivement un manque mais l'UL a la volonté que la législation soit respectée et que les visites soient faites. Le Président nous informe, que suite aux travaux réalisés, la tour A de la FST a reçu un avis favorable dans le domaine de la sécurité. Par ailleurs, l'UL est officiellement propriétaire des bâtiments de l'institut Jean Lamour. L'essentiel des réserves a été levé et le Conseil Général poursuit à lever les dernières.